

# La Chronique

de la ligue des droits de l'Homme asbl

Editeur responsable: Alexis Deswaef

22, rue du Boulet, 1000 Bxl / ldh@liguedh.be / www.liguedh.be / Tél. 02 209 62 80 / Fax 02 209 63 80

LA LIGUE  
DES DROITS  
DE L'HOMME

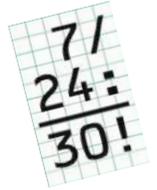
n°177

## Coups de jeunes



novembre-décembre 2016

La Ligue des droits de l'Homme asbl  
présente



# Au fil de l'Autre

de l'Identité à l'Universalité



De janvier à décembre 2016  
Programme: [www.liguedh.be/72430](http://www.liguedh.be/72430)

La LDH sur Facebook  
Communauté [Ligue des droits de l'Homme](http://www.facebook.com/liguedhbe)  
[www.facebook.com/liguedhbe](http://www.facebook.com/liguedhbe)  
et Communauté [Droits qui craquent](#)  
La LDH sur Twitter  
[@liguedh\\_be](#) - [#aufildelaautre](#) [#droitsquicraquent](#)

## Coordination

Helena Almeida

## Comité de rédaction

David Morelli et Emmanuelle Delplace

## Ont participé à ce numéro

Alexis Deswaef, Commission jeunesse LDH, Helena Almeida, Claire-Marie Lievens, Chaïma El Yahiaoui, Hélène Stevens, Bernard De Vos, Rémy Farge, David Morelli, Olivier Boutry.

## Relecture

David Morelli, Karine Garcia, Manuel Lambert

## Illustrations et couverture

Max Tilgenkamp  
[www.stripmax.com](http://www.stripmax.com)

## Mise en page

Helena Almeida

La Ligue des droits de l'Homme est membre de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), ONG ayant statut consultatif auprès des Nations Unies de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples.

## Remerciements

La Ligue des droits de l'Homme est reconnue en Éducation permanente (FWB) et adhère au code éthique de l'AERF.

Nous remercions également nos stagiaires et nos bénévoles, dont Corinne et Roberto.

## Les jeunes sont le présent

À l'aube d'une nouvelle année, c'est pour la Ligue des droits de l'Homme un choix évident de mettre les jeunes sous les projecteurs. Ne dit-on pas justement que les jeunes sont l'avenir ? Non ! En réalité, ils sont le présent.

À Bruxelles, 1 enfant sur 3 vit dans la précarité. En Wallonie, 1 sur 4. Notre pays, parmi les plus riches de la planète, n'arrive pas à éradiquer la pauvreté infantile. Des initiatives aussi belles que *Viva for Life*, qui se mobilise pour soutenir les associations qui accompagnent les enfants précarisés, ne peuvent cacher les lacunes des autorités publiques dans la lutte contre la pauvreté chez les jeunes et les enfants.

Trop souvent dans notre société, les citoyens doivent prendre le relais face aux manquements des autorités. L'aide spontanée apportée aux réfugiés aux quatre coins du pays en est un autre exemple. Toutes les initiatives citoyennes, comme la plus connue née autour du Parc Maximilien à Bruxelles, sont à chaque fois des beaux messages d'espoir et de solidarité, mais autant de gifles pour le gouvernement. Parmi les 4700 morts en Méditerranée cette année, combien de jeunes et d'enfants ? L'Europe ose-t-elle encore se regarder dans le miroir ? La Belgique, par l'intermédiaire de son sinistre secrétaire d'Etat à l'Asile et aux Migrations, se réjouit qu'elle puisse fermer des places d'accueil comme si le problème était solutionné. En plus, il annonce fièrement que, prochainement, les familles avec enfants seront à nouveau enfermées en bord de piste à Zaventem, dans ces prisons que sont nos centres fermés, alors que la dernière condamnation de la Belgique par la Cour européenne des droits de l'homme pour la détention de mineurs étrangers remonte seulement à 2010<sup>1</sup>.

Impossible de ne pas évoquer les deux enfants de cette famille syrienne qui attendent désespérément à Alep que le gouvernement Michel veuille bien respecter une décision de justice exécutoire en lui délivrant un visa humanitaire conformément au jugement rendu. Il s'agit simplement - et dramatiquement - du respect de l'Etat de droit qui exige que toute partie à un procès, même l'Etat,

doit se conformer aux décisions exécutoires du pouvoir judiciaire. Notre gouvernement est en train de mettre à mal notre démocratie fondée sur le principe de la séparation des pouvoirs et c'est inacceptable. Entre-temps, face au cynisme politique de certains, deux jeunes et leurs parents risquent de mourir.

2016 aura été l'année où le terrorisme nous a frappé en plein cœur. Des jeunes ayant grandi en Belgique sont partis en Syrie et sont revenus semer la terreur, laissant les victimes et leurs proches dans l'horreur. Sans justifier ni excuser quoi que ce soit, que du contraire, nous devons nous demander comment des jeunes ayant grandi dans nos quartiers et ayant fréquenté nos écoles pensent un jour « avoir leurs raisons » (pour reprendre une expression chère à notre ministre de l'Intérieur quand il évoque les collaborateurs avec les nazis) de partir en Syrie faire le djihad.

Pour éviter que des jeunes se radicalisent et tombent entre les mains de recruteurs, il n'y a probablement pas d'autre voie que l'émancipation de ces jeunes. Cette émancipation peut se faire par l'éducation, « *l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde* », comme le disait Nelson Mandela. La formation menant à un emploi effectif est un outil efficace aussi et il y a lieu de saluer ici les résultats objectifs positifs que présente ACTIRIS ces dernières années dans la lutte contre le chômage des jeunes à Bruxelles et cela sans les renvoyer grossir les rangs des CPAS.

L'émancipation par le sport mérite également d'être soutenue et c'est ce que la LDH a fait en attribuant ce 10 décembre son Prix Régine Orfinger-Karlin 2016 à la Brussels Boxing Academy, qui par son action sportive et sociale, agit comme un antipoison contre la radicalisation. Avec ce prix, la LDH encourage ces jeunes des quartiers difficiles qui veulent s'émanciper, se réaliser et mettre ainsi un uppercut aux clichés et stéréotypes les concernant.

Alors avec ces jeunes, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année une excellente année 2017 !

**Alexis Deswaef**  
Président LDH

.....  
¹ Le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Nils Muiznieks, a encore appelé lundi 19 décembre le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration à renoncer au placement de familles de migrants avec des enfants dans des centres fermés.



## SOMMAIRE

- 6** « Réformer » l'aide à la jeunesse
- 9** Et maintenant, que vont-ils faire ?
- 11** Les jeunes et le monde (cruel) du travail
- 15** Les jeunes : cibles privilégiées des contrôles d'identité
- 19** Radicalisme, adolescents et IPPJ
- 22** « Modérez-vous » n'est pas une réponse
- 25** L'argumentation : un outil de lutte
- 26** Informations

# « Réformer » l'aide à la jeunesse

Commission jeunesse LDH

## L'avant-projet de Décret relatif à la prévention, l'aide et la protection de la jeunesse décodé et épluché au regard de cinq principes directeurs que la Commission défend.

En octobre 2015, le nouveau Ministre de l'aide à la jeunesse, Rachid Madrane, a rendu public son *avant-projet de décret portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse*<sup>1</sup>. Cet avant-projet s'inscrit dans les suites de la sixième réforme de l'Etat, une réforme qui impliquait la communautarisation de **la protection de la jeunesse**. Celle-ci implique l'ensemble des dispositifs (services, mesures, intervenants) mis en œuvre à la suite de décisions prises de façon contraignante par le tribunal de la jeunesse quand un enfant est poursuivi pour un fait qualifié d'infraction ou est en danger et qu'aucun programme de l'aide à la jeunesse n'a pu être mis en route de façon satisfaisante. Mais, parallèlement à cette obligation, le Ministre a choisi de proposer une réforme d'ensemble, en incluant dans le projet de code **l'aide à la jeunesse** et **la prévention**. La mission de la première est d'apporter une aide spécialisée aux jeunes en difficulté, aux parents qui éprouvent des difficultés à remplir ce rôle, ainsi qu'aux enfants en danger (dont la santé ou la sécurité

sont en danger ou dont les conditions d'éducation sont compromises). Le volet de la prévention regroupe l'ensemble des actions mises en œuvre à l'égard des problématiques rencontrées de manière récurrente au niveau de l'aide individuelle (secteurs de la santé, loisir, enseignement, éducation...). Il en a résulté un document épais de 9 livres.

Comme d'autres acteurs<sup>2</sup>, la Commission jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme a étudié ce volumineux travail et a envoyé un avis d'initiative au Ministre, vu la faible concertation organisée publiquement.

### Parole aux jeunes ?

La participation des jeunes est un principe central pour la Commission jeunesse. Il s'agit de veiller à prendre en compte le point de vue des jeunes dans toutes les décisions qui les concernent et qui auront un impact sur leur parcours de vie. Ce principe doit pouvoir être exercé par tous les jeunes, même lorsqu'ils sont poursuivis par la justice et placés en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ). C'est pourquoi nous saluons l'introduction dans l'avant-projet d'une procédure de réclamation interne et de recours externe contre les décisions prises à l'égard d'un jeune par la direction d'une IPPJ. Toutefois, le délai de 7 jours prévu nous semble trop long car cela entraîne l'inefficacité de ce droit de recours. Idéalement, ce délai devrait être de 24h00. Nous recommandons aussi au Ministre d'étendre la compétence de l'organe de surveillance externe (que le projet de code institue enfin) à l'ensemble des institutions qui hébergent des jeunes privés, en tout ou en partie, de leur liberté.

### Place aux familles ?

La Commission jeunesse défend le principe de favoriser l'intervention dans le milieu de vie des enfants, pour autant que cela soit dans leur intérêt. Dès lors, le placement doit être une mesure de dernier recours, certainement lorsqu'il s'agit d'une privation de liberté, et l'intervention se doit

<sup>1</sup> Consultable sur le site de Jeunesse et Droit : [www.jeunesseetdroit.be/jdj/documents/docs/Avant-projetMadrane.pdf](http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/documents/docs/Avant-projetMadrane.pdf)

<sup>2</sup> Voir le n° 354 du *Journal du droit des jeunes*, « 'Cher Monsieur Madrane...' Actes des journées d'étude du Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant (25 et 26 janvier 2016) ».

d'être éducative en travaillant sur les compétences des jeunes et en soutenant le rôle central des familles dans ce travail. L'intervention dans le milieu de vie est d'autant plus importante que les jeunes sont, *a priori*, supposés y retourner. L'avant-projet a l'intérêt, à nos yeux, de confirmer ce principe. Toutefois, le texte pose question : ce sont les autorités mandantes qui devront définir le milieu de vie du jeune, notamment qui sont ses familiers et ce, « *en fonction du contexte* », ce qui est extrêmement flou. Pour écarter le risque qu'une personne importante pour le jeune ne soit pas considérée comme un familier, nous recommandons que le jeune soit associé au Conseiller ou au Directeur<sup>3</sup> de l'aide à la jeunesse dans cette réflexion.

### **Chances égales pour tous ?**

L'égalité des chances entre tous les jeunes est un troisième principe incontournable pour la Commission jeunesse. À cette fin, la prévention générale doit s'imposer comme la priorité. Bien que l'avant-projet lui taille une place de choix (en lui consacrant un livre particulier), la Commission s'interroge sur la pertinence de sortir la prévention générale du secteur de l'aide à la jeunesse. Elle s'inquiète particulièrement face à la faiblesse de l'avant-projet quant à la concrétisation du travail de partenariat devant animer un nombre important d'acteurs dans les secteurs de la jeunesse, de l'enseignement, de la santé et de la culture. Par

ailleurs, la promotion de l'égalité des chances commence dès la petite enfance. Pourtant, nous constatons, avec déception, la disparition de la petite enfance dans l'avant-projet de décret !

### **Une justice adaptée ?**

Contre vents et marées médiatiques, la Commission jeunesse soutient le principe d'une justice spécifique et adaptée aux mineurs. Si l'avant-projet ne remet pas en question cette spécificité, nous sommes aussi déçus du peu d'innovations dans le texte. En effet, celui-ci maintient les mesures protectionnelles déjà existantes et ne saisit dès lors pas l'opportunité de donner à cette réforme l'ambition d'innover. Par exemple, la possibilité de dessaisissement est conservée (disposition par laquelle un mineur poursuivi pour des faits qualifiés d'infraction est soumis à la justice des adultes), en contradiction avec les conventions internationales relatives aux droits de l'enfant, et ce, même si l'avant-projet prévoit de resserrer les conditions d'application.

### **Et la déontologie dans tout ça ?**

Qu'ils soient en difficulté, en danger ou en prise avec la justice, les jeunes concernés par le nouveau code constituent un public particulièrement vulnérable. C'est pourquoi la Commission jeunesse prône la mobilisation d'une déontologie professionnelle commune pour tous les intervenants concernés, certainement dans les situations de travail en réseau. Bien que l'avant-projet maintienne la Commission de déontologie<sup>4</sup>, toujours avec une représentation de la Ligue des droits de l'Homme en son sein, nous sommes inquiets de la proportion de sièges qu'il réserve à l'administration car cela questionne l'indépendance de cet organe. Dans le même sens, nous nous inquiétons du rôle prépondérant accordé à l'administration en matière de prévention, de décisions des Conseillers et Directeurs, de prise en charge des jeunes contrevenants.

### **Au final**

La Commission jeunesse questionne la complexité du texte : tant la multiplication des instances, que la faiblesse dans la description de l'articulation concrète entre le système de prévention, de l'aide et de la protection des jeunes, ne sont-ils pas de nature à réduire considérablement la possibilité pour les jeunes d'exercer leurs droits ? À l'heure actuelle, nous ne savons ni quand ni avec quelles modifications le projet en tant que tel sera déposé par le Ministre au parlement... mais nous ne manquerons pas d'y être attentifs !

.....  
<sup>3</sup> Pour une description des missions du Conseiller et du SAJ : [www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=331](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=331) ainsi que du Directeur et du SPJ : [www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=332](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=332)  
<sup>4</sup> [www.deontologie.cfwb.be](http://www.deontologie.cfwb.be)



## Et maintenant, que vont-ils faire ?

**Helena Almeida**

Chargée de communication LDH

**« Tu es jeune, tu as tout l'avenir devant toi ! » est une expression bien connue. Ce n'est pourtant pas parce qu'on a une longue ligne du temps encore à parcourir que le ciel du futur sera moins gris que celui sous lequel on est né.**

On ne peut parler d'avenir sans évoquer la période scolaire où la majeure partie de la jeunesse se passe en années d'apprentissages censés lui ouvrir de nombreuses portes (menant bien sûr à l'emploi). Et si certaines étaient condamnées d'avance ? Une étude centrée sur Bruxelles<sup>1</sup> a récemment pointé la dualisation sociale présente dans l'enseignement : la proportion de personnes faiblement diplômées a diminué (mais reste importante), parallèlement à une forte croissance des très diplômés.

### **Des inégalités sociales aux inégalités scolaires**

Le coût des études et le capital social et culturel des familles peuvent en partie expliquer ce phénomène. Dans l'enseignement secondaire francophone, des analyses démontrent en effet l'influence de la situation familiale et on observe aussi que les universités francophones restent essentiellement fréquentées par des élèves dont les parents sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Ainsi, par exemple, le niveau scolaire de la mère est mis en

lien avec la trajectoire scolaire et le type d'enseignement suivi par l'enfant : ¾ des enfants dont les mères n'ont pas fait d'études se trouvent dans l'enseignement technique et professionnel (perçus comme des filières de relégation), contre 87 % des enfants dont les mères ont fait des études universitaires et qui se trouvent, eux, dans l'enseignement général. Ce n'est pas seulement le niveau scolaire parental qui a une influence déterminante, mais également les ressources financières qui sont investies dans la scolarité.

### **Une école inclusive ?**

La logique de compétition scolaire renforce cette hiérarchisation où, quand on est enfant de pauvre, on restera en général précaire toute sa vie. Les établissements pratiquent en effet une sélection des publics, entre autres via la réorientation scolaire et le redoublement, et de nombreuses écoles tant « ghettos » qu'élitistes pullulent à Bruxelles. Ce système se fonde sur la liberté de choix des parents et celle des écoles de sélectionner leurs publics. Mais ça, c'était avant les décrets inscription et mixité de la Communauté française. Le décret inscription introduit en 2010 (remplaçant le décret mixité sociale de 2008) vise en effet à mettre fin à ces pratiques, en centralisant l'inscription des élèves de première année. Ces mécanismes subsistent néanmoins, avec l'emploi de stratégies de détournement et de contournement qui perpétuent cette sélection et éliminent la possibilité pour certains élèves de pouvoir s'extraire de leur milieu.

La ségrégation concerne également les différences ethniques. L'étude réalisée par Pitts et Porteous<sup>2</sup> montre en effet que les jeunes Bruxellois issus de l'immigration ont des performances scolaires moins bonnes, connaissent un taux plus élevé d'abandon scolaire et, plus tard, de chômage. De plus, les élèves d'origine étrangère, ainsi

<sup>1</sup> SACCO, Muriel, SMITS, Wendy, KAVADIAS, Dimo, SPRUYT, Bram, D'ANDRI-MONT Caroline, 2016. Note de synthèse BSI. Jeunesses bruxelloises : entre diversité et précarité. In : Brussels Studies, Numéro 98, 25 avril, [www.brusselsstudies.be](http://www.brusselsstudies.be).  
<sup>2</sup> Citée dans *op.cit.*

que ceux qui résident dans les communes bruxelloises les plus défavorisées (comme Saint-Josse ou Molenbeek), sont surreprésentés dans l'enseignement technique et professionnel. À l'inverse, dans les communes plus aisées (sud-est), l'enseignement général est très majoritaire.

### L'école, un tremplin branlant pour l'emploi

Un diplôme d'enseignement secondaire est très souvent insuffisant au vu du fort taux de chômage des jeunes<sup>3</sup> et des exigences de qualification élevée du marché de l'emploi dans la capitale. Or, une frange importante des jeunes issus de milieux défavorisés n'accède pas à l'enseignement supérieur. De plus, ils risquent particulièrement le chômage. Sans diplôme, avec des parents sans emploi, issus de l'immigration et vivant dans des quartiers précarisés : ils cumulent souvent les désavantages. Avec un système scolaire qui reproduit et renforce les inégalités sociales, les chances d'accéder à un emploi (de qualité) se révèlent donc tout aussi inégales.

Un autre aspect qui peut noircir la vision d'avenir des jeunes est la constatation que, même en accédant aux études, la détention de ces titres ou de ces formations ne mène pas forcément à l'emploi. Cela peut être vécu de manière très violente, d'autant plus que le système et la pression sociale les poussent à aller à l'école, à se former, dans un contexte global

de responsabilisation individuelle malgré le manque de production d'emplois. D'une certaine manière, ils supportent le risque et paient le prix d'une situation dont ils ne sont pas les causes.

Les mesures de restriction des aides sociales et des droits socio-économiques sont de tristes exemples de ce modèle où l'État n'assume plus ses responsabilités en matière du droit de chacun à exercer « *un emploi librement choisi ou librement accepté* » (charte européenne des droits fondamentaux). Les droits sont remplacés par des obligations et la dimension humaine semble avoir disparu de ces politiques « sociales » basées sur le contrôle et la sanction. Le postulat est désormais : qui cherche un emploi le trouve et ceux qui n'y parviennent pas sont coupables et une charge indésirable pour l'Etat.

### Des alternatives existent

Face à cette problématique complexe, les solutions avancées restent généralement classiques, normatives et moralisatrices tout en montrant peu d'efficacité. Des projets alternatifs d'inclusion fleurissent néanmoins progressivement, en proposant une éducation « inclusive » visant à respecter les diversités tout en évitant de s'enfermer dans une conception communautariste.

Ces projets s'inscrivent dans la durée pour « *une école où tous parlent à tous, où chacun, d'où qu'il vienne, quoi qu'il fasse, peut valoriser ses compétences personnelles et professionnelles au service du groupe.* »<sup>4</sup> Bref, une pédagogie moderne qui tient compte des différences tout en recherchant les ressemblances fondamentales qui nous rassemblent.



Plus d'infos sur cette initiative (parmi d'autres) : [www.toutautrechose.be/toutautrecole](http://www.toutautrechose.be/toutautrecole)

<sup>3</sup> Selon le Baromètre social 2016, le taux d'emploi des jeunes de 15-24 ans est de 47,7 %, en ne considérant pas la population étudiante (on tombe à 14,9%). En Région bruxelloise, plus d'un jeune sur trois (36,2 %) est au chômage. [www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete-barometre-social-2016-tma-prot.pdf](http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete-barometre-social-2016-tma-prot.pdf)

<sup>4</sup> Consultez le dossier « Une école inclusive » de la revue du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle, l'Agenda interculturel, septembre 2016, [www.cbai.be/?-pageid=57&idre-vue=204#a](http://www.cbai.be/?-pageid=57&idre-vue=204#a)

# Les jeunes et le monde (cruel) du travail

Claire-Marie Lievens  
Conseillère juridique LDH

## Comment vivent ces jeunes qui, diplômés ou non, tentent de trouver leur place dans la société belge par le biais d'un travail rémunéré ?

Plus de 4,5 millions des 15-24 ans sont sans emploi aujourd'hui dans l'Union européenne. Et le taux de chômage des jeunes reste très élevé.<sup>1</sup> Concrètement, deux types de jeunes se côtoient : ceux qui ont un diplôme en poche et ceux qui n'en ont pas. Instinctivement, on pourrait croire que le jeune qui a étudié ne devrait pas trop « galérer » pour trouver un travail. Ainsi, la problématique se situerait au niveau de ceux qui, non diplômés, doivent trouver un travail dans un contexte de plus en plus austère. Mais, à l'heure actuelle, même les jeunes qui ont eu la chance et le courage de faire des études cherchent parfois très longtemps avant de trouver un emploi.

### Les allocations d'insertion pour le jeune diplômé

Le jeune qui a fini ses études et souhaite trouver un travail a, en principe, droit à des allocations d'insertion. Mais les conditions d'accès à ces allocations sont nombreuses ; il faut notamment demander ses allocations auprès d'un organisme de paiement et avoir réalisé et terminé le stage d'insertion professionnelle avant 25 ans. Par ailleurs, si le jeune introduit

sa demande avant l'âge de 21 ans, il y a des conditions de diplôme à respecter. En outre, les allocations d'insertion sont limitées à une durée de 3 ans (pour les isolés et les chefs de ménage, le décompte des 3 ans ne commence qu'à 30 ans).<sup>2</sup>

Concrètement, le jeune qui a doublé sa première année à l'université (parce qu'à 18 ans, il n'est pas toujours aisé de choisir, ou parce qu'il a échoué aux examens), qui a choisi de prolonger ses études d'un an ou deux par le biais d'un master complémentaire, qui a voyagé pour parfaire une langue et élargir ses horizons, qui a doublé durant ses humanités... se verra refuser l'accès aux allocations d'insertion. Qu'il cherche un travail pendant trois mois ou trois ans, peu importe, il devra subvenir à ses besoins par lui-même. Nous lui souhaitons d'avoir des parents aux reins solides et à la générosité sans limite.

### La garantie jeune

Mais face au chômage galopant des jeunes (31 % de jeunes chômeurs en 2014<sup>3</sup>) et à leur immense difficulté à trouver un travail sur un marché de l'emploi de plus en plus bouché, les politiciens n'ont-ils rien proposé ? Si. La « garantie jeune » a été mise en place et 120 millions d'euros ont été apportés à la Belgique par l'Europe pour que chaque jeune, dans les quatre mois qui suivent la fin de la scolarité ou la perte d'un emploi, ait trouvé un travail de qualité, un stage ou une formation. Mais cette « garantie jeune » se trouve contrebalancée par un détricotage massif de l'aide sociale spécifiques aux jeunes. De fait, comme précisé ci-dessus, on limite dans le temps l'octroi des allocations d'insertion, les jeunes de plus de 25 ans en sont privés, on exclut du chômage les jeunes n'ayant pas eu leur CESS avant 21 ans...

### Le monde du travail

Et puis, le jeune diplômé a un défaut crucial : il n'a pas d'expérience. Non, forcément... Où et quand devait-il

<sup>1</sup> Commission européenne, « Emploi des jeunes », in <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=1036>, consulté le 19 septembre 2016.  
<sup>2</sup> Le Forem, « Allocation d'insertion et allocation de chômage », in [www.leforem.be/particuliers/allocation-inser-tion-et-cho-mage.html](http://www.leforem.be/particuliers/allocation-inser-tion-et-cho-mage.html), 1<sup>er</sup> septembre 2016.  
<sup>3</sup> Actiris, Communiqué de presse, octobre 2014, in [www.actiris.be/Portals/37/CP\\_chiffres\\_octobre2014.pdf](http://www.actiris.be/Portals/37/CP_chiffres_octobre2014.pdf).

se la forger ? Pourquoi exige-t-on du jeune quelque chose qu'en toute bonne logique, il ne peut pas revendiquer ? Le jeune est pris au piège : pour être engagé, il doit d'abord se forger une expérience, mais le monde du travail ne veut pas de lui pour la même raison. Il se retrouve alors parfois à faire du bénévolat et est exclu du marché du travail pour un temps plus ou moins long. Mais alors, à quoi bon se saigner pour faire des études si l'on n'obtient rien ou pas grande chose à la sortie ? Il est grand temps de faire rimer étude et monde du travail, grand temps de combler le fossé qui existe entre la formation et la mise en pratique. Le professeur Mateo Alaluf, spécialiste de la sociologie du travail, de confirmer : « *à peine la moitié des étudiants exercent ensuite la profession pour laquelle ils ont été formés.* »<sup>4</sup>

### **Des jeunes qui ne veulent pas bosser ?**

Les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier : ils ne veulent pas un boulot à tout prix quel que soit le sacrifice à consentir. Cependant, « *On dit que les jeunes ne veulent pas travailler, mais c'est faux. Ils ne veulent pas travailler dans [certaines] conditions, ce qui est différent. Dans le cadre d'études qu'on a menées sur les étudiants de l'université, on s'est rendu compte que de plus en plus de jeunes se réorientent vers des métiers plus altruistes, moins rémunérés. (...) Certains font le choix de l'utile contre le compétitif. Et le calcul est tout*

*sauf irrationnel.* »<sup>5</sup>

### **C'était vraiment mieux avant ?**

« *Avant, lorsqu'un jeune trouvait un emploi, sa rémunération correspondait pour ainsi dire à ce qui lui permettrait de construire sa vie en fonction de ses projets. Aujourd'hui ce n'est plus le cas, il y a énormément de temps partiel, d'intérim. Les jeunes attendent 2-3 ans avant d'être embauchés, c'est devenu la norme* »<sup>6</sup>. En effet, la situation sociale et politique de nos pays européens n'est pas celle d'il y a 20 ans. Le contexte d'austérité dans lequel nous baignons à présent transforme le chemin vers l'emploi en véritable parcours du combattant.

### **Alors, qu'est-ce qu'on fait ?**

La solution défendue notamment par le Conseil supérieur de la jeunesse est celle de la **réduction collective du temps de travail avec maintien des salaires et embauche compensatoire**. Cela permettrait en effet la création directe d'emploi et une baisse du chômage chez les jeunes.

Mais d'autres solutions sont envisageables. On pourrait aussi encourager la création d'entreprises par les jeunes<sup>7</sup>, adapter le système éducatif aux évolutions de la société<sup>8</sup>, mettre fin à la politique d'austérité et investir dans la formation<sup>9</sup>, ou encore assurer un accès au logement et à la santé pour permettre la recherche d'emploi<sup>10</sup>. Les pistes sont nombreuses, et la jeunesse pleine d'énergie, alors qu'attend-t-on ?

.....  
<sup>4</sup> M. ALALUF, « Les jeunes veulent travailler mais pas dans ces conditions », in Le Soir en ligne <https://lc.cx/JkT6> (lien raccourci), 7 janvier 2014.  
<sup>5</sup> *Ibidem.*  
<sup>6</sup> *Ibidem.*  
<sup>7</sup> M. ROUSSEAU, « Cinq propositions pour réduire le chômage des jeunes », in Le Monde en ligne, 24 novembre 2015, in <https://lc.cx/JkTj> (lien raccourci).  
<sup>8</sup> N. VALLA, *ibidem.*  
<sup>9</sup> A. EYDOUX, *ibidem.*  
<sup>10</sup> J. GROSSET, *ibidem.*

## L'adolescence aux marges du social

par Hélène Stevens

*Jean-Claude Quentel, Editions Fabert, Yapaka, 2011, 64 p.*

L'adolescence est considérée dans nos sociétés comme une évidence, pourtant elle n'a pas toujours existé. En effet, l'adolescence semble être une construction sociale inhérente à notre société occidentale contemporaine. À distinguer du phénomène physiologique qu'est la puberté, l'adolescence est une réalité sociale qui s'est construite dans un contexte socio-historique précis et qui est venue s'imposer comme une fatalité.

Mi-enfant, mi-adulte, quel est le statut de l'adolescent dans notre société actuelle ?

Psychologue clinicien, Jean-Claude Quentel nous offre dans cet ouvrage une expertise psychologique pointue quant à la construction du terme adolescence. Même si ce terme ne s'applique pas à tous les contextes sociétaux, la problématique de la sortie de l'enfance quant à elle, peut se révéler universelle. L'auteur aborde également des sujets comme l'indétermination qui accompagne la distinction entre jeunesse et adolescence. Ce travail décortique toutes ces notions afin de nous aider à mieux comprendre les enjeux de l'adolescence et être ainsi en mesure d'affronter les difficultés qu'elle suscite dans nos sociétés contemporaines.

**Téléchargez la publication**





# Les jeunes : cibles privilégiées des contrôles d'identité<sup>1</sup>

Chaïma El Yahiaoui  
Chercheuse

**Le contrôle d'identité a souvent été au cœur d'interactions conflictuelles entre la police et les « jeunes »<sup>2</sup> : les rapports entre ces deux groupes ont souvent défrayé la chronique.**

Il n'est pas rare ni anodin que le contrôle d'identité soit retenu et identifié comme étant une des principales sources de tensions entre les deux groupes. Et ce principalement pour deux raisons : d'une part, les jeunes considèrent qu'ils font parfois l'objet d'un ciblage systématique lors de ces contrôles ; d'autre part, ils dénoncent, outre leur fréquence, leur déroulement et les dérives éventuelles qui les accompagnent.

## Une police qui cible ?

Pour les personnes interrogées, il n'y a aucun doute : ils représentent la cible privilégiée des contrôles de police. Néanmoins, tous ne sont pas concernés : les contrôles s'effectueraient en fonction du genre, de l'âge, de l'origine, de la religion et même, parfois, du style vestimentaire ou encore du quartier dans lesquels ils ont lieu. Ce sont principalement les caractéristiques personnelles des individus qui joueraient un rôle déterminant dans la décision du policier de procéder ou non à un contrôle. Ces derniers ne se fonderaient donc pas sur le comportement des gens, sur ce qu'ils font, mais

bien principalement sur l'apparence des individus, sur ce qu'ils sont. De la sorte, la police cible et pratiquerait une forme de profilage « ethnique ».

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance définit le profilage ethnique comme étant « *l'utilisation par la police, sans justification objective et raisonnable, de motifs tels que la [prétendue] race, la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale dans des activités de contrôle, de surveillance ou d'investigation* ». <sup>3</sup>

## Sur base de quels critères ?

Comme déjà souligné, les critères qui seront utilisés par la police pour procéder au contrôle se rapportent parfois aux caractéristiques intrinsèques de l'individu, à savoir l'âge, le genre et/ou l'origine supposée, ou encore le style vestimentaire ou la coupe de cheveux. Ainsi, il semblerait que les jeunes garçons étant perçus comme Arabes et/ou Noirs soient plus souvent confrontés à des interpellations policières. Leur visibilité, en raison de leurs caractéristiques personnelles et de leur présence dans certains espaces publics, constituent, selon eux, un critère qui favorise le contrôle policier.

Ce dernier aura lieu de manière quasi systématique lorsqu'ils sont attroupés au sein de leurs quartiers si celui-ci est « défavorisé ». En effet, tous les jeunes perçus comme Arabes et/ou Noirs ne semblent pas logés à la même enseigne, la dimension économique pouvant être un facteur qui entre en ligne de compte<sup>4</sup>.

Ces dernières années, le critère religieux semble prendre de plus en plus d'ampleur suite aux politiques mises en place dans le cadre de la lutte contre la radicalisation.

<sup>1</sup> Les données présentées dans cet article sont issues de deux sources distinctes : d'une part d'une 40<sup>ème</sup> d'entretiens semi-directifs réalisés dans le cadre d'un mémoire de fin d'études qui traite de la question des représentations de la police qu'ont les jeunes bruxellois-es issu-es de l'immigration, d'autre part d'entretiens réalisés dans le cadre d'une étude exploratoire sur la question du profilage « ethnique » réalisée pour le compte de la Ligue des droits de l'Homme.  
<sup>2</sup> Le profil des personnes interrogées : jeunes filles et garçons bruxellois-es âgé-es de 15 à 25 ans issu-es de l'immigration.

## Une police qui provoque ?

Le caractère arbitraire du contrôle n'est pas le seul aspect dénoncé, mais également son déroulement, sa fréquence, ainsi que des dérives éventuelles.

Les personnes interrogées estiment que la police est parfois perçue comme une force qui provoque dans sa manière d'être et d'agir : une police qui tutoie, qui ne salue pas, qui hausse rapidement le ton et qui peut tenir des propos injurieux, voire racistes. Une police qui fouille systématiquement certains jeunes, même quand cela n'est pas nécessaire.

La fouille lors des contrôles d'identité a souvent été appréhendée par les jeunes comme étant une pratique qui n'a pour finalité que leur humiliation. Ils vont dès lors dénoncer à la fois son caractère abusif et inutile, mais également la manière dont celle-ci s'effectue. Cette pratique va aussi être perçue comme un moyen dont le policier dispose pour mettre en évidence sa force symbolique, voire parfois physique. Ce qui peut bien entendu être source de tensions.

## Evitement, adaptation et justification

De ce fait, certains jeunes ont développé des stratégies d'évitement afin de ne pas entrer en contact avec la police ou, lorsque celui-ci est inévitable, vont recourir à des stratégies d'adaptation.

Au-delà de ces stratégies d'évitement et d'adaptation, les personnes concernées vont également développer un certain sentiment d'acceptation du phénomène et le justifier.

Une majorité d'entre eux interprètent le ciblage policier comme étant le fruit de représentations sociales erronées à leur égard. En d'autres termes, c'est l'image que la police a de ces jeunes qui expliquerait selon eux ce ciblage. Une minorité des jeunes décrit ce ciblage comme le fruit d'une pratique raciste et discriminante.

La police n'aurait pas une image positive de la jeunesse en général, quels que soient l'origine, le genre, le niveau scolaire ou socio-économique du jeune. Ils seraient perçus comme se rebellant plus facilement contre toute forme d'autorité et représentant également la catégorie la plus vulnérable, économiquement et socialement parlant. Ils seraient dès lors plus susceptibles de commettre des infractions.

Mais en sus, les rapports que la police entretient avec les jeunes seraient, selon eux, largement influencés par des représentations sociales qui sont le fruit de préjugés et stéréotypes négatifs : certains jeunes seraient davantage perçus par les policiers comme étant potentiellement délinquants et revêtant les caractéristiques d'un potentiel suspect. Ce sont donc essentiellement les jeunes issus de l'immigration vivant au sein de certains quartiers, dits sensibles, et occupant l'espace public au sein de ces mêmes quartiers qui seront perçus comme tels.

Face à ce profilage, les individus concernés vont pour la plupart dénoncer cette catégorisation. Ils mettent en cause le rôle des médias, qui contribueraient largement à les discréditer en jouant un rôle prépondérant dans la construction de l'image des jeunes issus de l'immigration comme étant potentiellement délinquants, mais aussi dans sa diffusion et sa persistance dans la société. Selon eux, ils ne disposent d'aucun moyen accessible leur permettant de contrer ces discours qui les dénigrent.

La police est perçue comme étant à l'image de la société, à savoir pourvoyeuse et reproductrice de discriminations. Ce qui n'est pas sans conséquences sur le travail policier : en raison du développement du ressentiment, de l'incompréhension et de l'amertume, se développe une perte du lien social, ce qui a un impact sur la légitimité qu'ils reconnaissent à la police.

.....  
<sup>3</sup> Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), Recommandation de politique générale n°11 sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police, adoptée le 29 juin 2007, CRI/Conseil de l'Europe, 2007.  
<sup>4</sup> Ce qui semble relativiser quelque peu le caractère purement ethnique.

## Rites de virilité à l'adolescence

par Hélène Stevens

*David Le Breton, Éditions Fabert, Yapaka, 2016, 54 p.*

L'adolescence est une période de construction sociale très éprouvante pour certains garçons, le désir et la nécessité de devenir un « homme » sont au centre des préoccupations adolescentes masculines.

Cette finalité s'accompagne alors de rites virilisés ou le jeune garçon doit faire preuve de courage, de force ou encore d'agressivité.

Cet ouvrage décrit les différentes pratiques des adolescents pour s'insérer dans le groupe en tant que quelqu'un de respectable et viril.

Des rites de virilités dans les quartiers populaires à l'influence des jeux vidéo sur les comportements violents des adolescents, aux tueries dans les écoles ou encore à l'embrigadement djihadiste, David Le Breton, sociologue, nous décrit tout les processus, comportements à risque auxquels les adolescents ont recours pour s'affirmer en tant qu'homme auprès de leurs pairs. La relation qu'ils entretiennent avec les filles, l'autorité et l'école est également mise en exergue.

Les différentes formes de virilisme décrites par l'auteur nous éclairent quant aux raisons qui poussent les adolescents masculins à commettre des actes dangereux, violents ou irréparables.

**Téléchargez la publication**



# Radicalisme, adolescents et IPPJ

Hélène Stevens

pour le Département communication LDH

**Depuis quelques années, on connaît une augmentation significative du nombre de candidats au Djihad. Toujours plus jeunes, 10 mineurs sont actuellement placés en IPPJ pour « fait de radicalisme ». Face à ce phénomène nouveau, on est en droit de se demander si le placement en IPPJ est une réponse adéquate pour ces jeunes en quête d'identité.**

En 2016, une dizaine de mineurs soupçonnés de radicalisme ont comparu devant le tribunal de la jeunesse. Devant cette forme de « délinquance » particulière, le juge de la jeunesse a choisi de placer certains d'eux en IPPJ.

Les Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (IPPJ) sont des institutions responsables de l'accueil de mineurs ayant commis des faits de délinquance. Le placement en IPPJ vise à la réinsertion sociale du jeune ainsi qu'à une réponse éducative face à ses difficultés. À régime fermé ou à régime ouvert, les IPPJ ont pour ambition d'aider le jeune à se (re)construire, à prendre conscience de ses limites, ses capacités et ses envies afin qu'il puisse se façonner un avenir plus serein.

Il est difficile de déterminer les causes exactes de la radicalisation chez les jeunes, mais on peut en identifier certains facteurs : discrimination, échec scolaire, absence de mobilité sociale, cloisonnement culturel, inégalités, etc. On sait que les

adolescents sont des cibles idéales pour les recruteurs : malléables et en quête de sens, la propagande radicale retient particulièrement leur attention. Certains jeunes, indignés par une société en mal de projets pour eux, frappés par des inégalités sociales, économiques et scolaires, voient en la radicalisation un moyen de se libérer de ce sentiment d'injustice et de frustration.

## Des formations pour le personnel des IPPJ

Pour répondre à ce nouveau phénomène, Rachid Madrane, le ministre chargé de l'Aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a initié en 2015 un cycle de formations pour aider les professionnels des IPPJ à prendre en charge les jeunes radicaux et leur offrir un suivi spécifique. Ces formations de « désendoctrinement » s'articulent en trois étapes.

Pour commencer, les acteurs sociaux reçoivent des bases théoriques sur l'Islam en tant que religion et culture, ensuite une formation leur fournissant des connaissances plus spécifiques sur la radicalisation violente : comment la déceler ? Comment maintenir le dialogue avec les personnes qui menacent de basculer dans le radicalisme ? Enfin, des outils pour la prise en charge des « returnees » souffrant d'éventuels problèmes post-traumatiques, c'est-à-dire les personnes qui reviendraient des zones de combat.

Selon Bernard De Vos, délégué général aux droits de l'enfant, la majorité des jeunes placés en IPPJ pour cause de radicalisme ont été « soupçonnés » d'appartenance à des groupes terroristes, rares sont ceux qui sont véritablement ancrés dans une démarche théologique ou politique liée à l'Islam.

## Interview de Bernard De Vos

Est-ce que cette série de formations purement théoriques est suffisante pour encadrer des jeunes dits radicalisés? Est-ce que le placement en IPPJ ne va pas renforcer leurs difficultés à s'intégrer dans la société?

*« Ce sont des gamins avec un trop plein de haine, un ressentiment énorme à l'égard de la société, qui vivent mal l'injustice, qui ont trouvé une voiture volée avec les portes ouvertes et qui sont rentrés dedans.*

*Il y a beaucoup de gamins qui sont en IPPJ alors qu'ils ne devraient pas y être, car ils n'ont rien commis comme acte de délinquance. On les place par précaution. C'est une interprétation assez souple de la loi, normalement on ne va pas en IPPJ quand on n'a rien commis. Or, ici on parle de suspicion, de messages envoyés, de SMS captés, etc.*

*On ne mettrait pas aussi facilement des adultes en détention pour des faits comme ceux qu'on peut reprocher aux gamins. Mais on est dans une situation particulière où tout le monde a un peu peur de passer à côté de quelque chose. Quand on voit les statistiques, on sait que seulement 10 % des jeunes arrêtés pour faits de radicalisme le sont vraiment<sup>1</sup>. Les autres ne connaissent rien à l'islam, ils ne prient même pas. Ce n'est pas une radicalisation "express" comme on le dit souvent, mais plutôt une conversion rapide à une secte très dangereuse. Une conversion à une bande, c'est très différent et donc l'approche doit être différente. On parle souvent de dé-radicalisation, mais personne ne sait vraiment ce que c'est, pour le moment il n'y a rien de probant en la matière au niveau mondial. Ça ne sert à rien d'essayer de dé-radicaliser des gens qui ne le sont même pas. »*

Que faire alors face à des jeunes qui pourraient basculer vers une radicalisation plus profonde? Y a-t-il une alternative aux IPPJ dans ce genre de situation?

*« Pour lutter contre ces phénomènes-là, il faut une inscription citoyenne. Je suis d'accord que parfois un bon coup d'arrêt pour un gamin, ce n'est pas toujours néfaste. Le tout, c'est de se servir de ça pour relancer une logique positive chez le jeune. Or, quand tu es arrêté pour des questions de radicalisation, c'est assez compliqué d'assumer pour les gamins, pour leurs familles, leurs entourages. On a plutôt intérêt à les lancer dans une logique de citoyenneté active. S'ils sont en décrochage scolaire, il faut les relancer dans le système scolaire, les aider à reprendre leur vie en main. C'est la démarche citoyenne qui permet de s'en sortir.*

*En priorité, il faudrait, en sachant qu'il y a des exceptions, accorder à ces jeunes, qui se retrouvent dans des réseaux malsains, où on parle de terrorisme, d'attentats, un statut de victimes et non d'auteurs qu'il faut craindre. Je ne dis pas qu'il ne faut pas prendre des mesures sécuritaires pour éviter un passage à l'acte, mais il ne faut pas les mettre dans une situation de culpabilité : ils sont plutôt victimes de cette pression sur les réseaux sociaux, cet endoctrinement. Il faudrait élaborer des logiques de travail identiques à celles qu'on a avec les jeunes et les adultes qui sont entraînés dans des logiques sectaires. »*

.....  
<sup>1</sup> Marc Trevidic,  
<https://lc.cx/Jkqt>  
(lien raccourci).

## Face à des jeunes qui seraient vraiment radicalisés, quelles seraient les solutions ?

« Si c'est un jeune vraiment radicalisé qui revient de Syrie ou qui projette d'y aller, on doit certainement passer un moment de screening<sup>2</sup> pour être sûr qu'on n'a pas affaire à un quelqu'un qui a des projets d'attentat. Maintenant, ceux qui sont arrivés à réintégrer des 'returnees' ou éviter que des gamins partent, ce sont des gens qui ont travaillé, notamment sur base de modèles danois, sur l'inscription dans le réel, en leur facilitant l'accès à un logement, un travail, une formation, à des activités culturelles, à des relations de qualité.

Ils ont également entamé un dialogue construit avec les mosquées salafistes, ce que tout le monde se refuse à faire ici. Engager la discussion avec les mosquées salafistes, ça demande évidemment une tournure d'esprit particulière, ça ne sert à rien d'aller discuter avec eux des problèmes dont on leur parle tout le temps parce qu'ils ne changeront pas d'avis : le port du voile, la viande hallal, le ramadan... Ils vont continuer à s'habiller comme ils s'habillent, pratiquer leur religion comme ils la pratiquent. Je pense qu'on est beaucoup trop frileux sur des questions qui sont à la fois religieuses, mais aussi culturelles, sur lesquelles on pourrait faire un bout de chemin. Je reviens toujours sur les mêmes exemples, mais les mariages précoces, l'éducation des garçons dans certains milieux très religieux où ils sont traités comme des princes, la surveillance phobique des filles, ce sont des sujets qui fâchent par rapport à un modèle de vie européen et qui sont bien plus importants que le port du voile. Idéalement j'aimerais bien m'assurer que les filles qui portent le voile le font de manière volontaire et délibérée, mais est-ce le vrai problème ? Une surveillance phobique des jeunes filles qui ne peuvent pas sortir, qui ne peuvent pas aller à l'école, rencontrer des gens... Ce sont de véritables problèmes, mais on ne voit pas beaucoup de gens qui les abordent. »

.....  
<sup>2</sup> Enquête de sécurité

Suite aux apports de Bernard De Vos, il semble évident qu'il faudrait revoir les critères de placement en IPPJ pour les jeunes radicalisés et favoriser une aide basée sur l'inscription citoyenne du jeune. Un jeune pleinement intégré dans la société aura moins tendance à chercher une échappatoire. Un dialogue avec les milieux salafistes doit également être mis en place.

Avec le placement en institution, la crainte qu'on peut nourrir, c'est que ces jeunes

radicalisés se confortent dans leurs comportements justement par une sur-stigmatisation par rapport à ce qu'ils représentent. En effet, les jeunes placés en IPPJ souffrent d'une stigmatisation tenace même à la sortie de l'institution, qui vient s'ajouter aux nombreuses étiquettes dont ils sont déjà porteurs.

Enfin, l'éducation devrait jouer un rôle primordial dans ce genre de situation. La mise en place de moyens plus conséquents pour les écoles, les mouvements de jeunesse, la culture, l'éducation informelle, est le premier pas d'un processus d'intégration à long terme.

# « Modérez-vous » n'est pas une réponse<sup>1</sup>

Claire-Marie Lievens et Rémy Farge

Conseillère juridique LDH et Animateur-Formateur LDH

**Article rédigé suite au débat « Belgique – Syrie – Belgique : un parcours de la radicalisation » organisé par la Ligue des droits de l'Homme au Centre culturel Jacques Franck, le 15 octobre 2016.**

« La Belgique, d'où ont été organisés les attentats du 13 novembre 2015 à Paris, a acquis la réputation mondiale d'être une 'pépinière' de djihadistes. Proportionnellement à sa population de 11 millions d'habitants, la Belgique est un des pays d'Europe qui fournit le plus de combattants à l'organisation Etat islamique (EI) : 465 Belges sont actuellement en Syrie, en sont revenus ou ont tenté de la rejoindre, selon les derniers chiffres officiels. »<sup>2</sup>

En 2016, la Belgique est donc numéro 1 dans la production de combattants djihadistes. Triste palmarès à propos duquel il faut s'interroger de toute urgence. Pourquoi nos jeunes partent-ils se battre à l'étranger ? Et pourquoi reviennent-ils parfois pour perpétrer des attentats sur le territoire européen ?

## Les causes du départ

« Il n'est pas question de monocausalité » insiste Johan Lemman<sup>3</sup>. En effet, les chercheurs en la matière s'accordent pour dire que les causes de la radicalisation sont nombreuses, qu'il s'agisse de la précarisation, de la petite ou grande délinquance, de la recherche

de sens dans une société où les repères s'effondrent les uns après les autres, de la montée en puissance d'un Islam de la conquête et de la violence, d'une réalité virtuelle mensongère, etc.

Au-delà des causes de radicalisation, il y a la question plus précise de savoir ce qui fait qu'un jeune radicalisé passe à l'action violente. Selon Mohssin El Ghabri, politologue et conseiller à la prospective à ETOPIA, l'élément central, et trop peu connu, est celui de l'altruisme familial. Il ne s'agirait donc pas de se concentrer sur un niveau d'adhésion et de conviction plus élevé, mais bien sur la responsabilité familiale que le jeune supporte ou non. Les statistiques le prouvent : un père de famille a moins de chance de partir se battre qu'un jeune sans attache ni responsabilité et ce, quelle que soit la force de sa conviction.<sup>4</sup>

Les causes de radicalisation sont donc nombreuses et difficiles à délimiter. En outre, chaque histoire de radicalisation constitue un récit singulier, une vie particulière. Par contre, le message de Daech est toujours le même : l'appel vers une vie aventureuse et nouvelle, loin du passé (trop souvent judiciaire) de ces jeunes qui se sentent exclus et en-dehors du système.

## Comment enrayer le phénomène de la radicalisation ?

Comment lutter contre la radicalisation ? Comment récupérer ces jeunes qui ne veulent pas s'entendre dire « modérez-vous » mais qui rêvent d'un autre monde dans lequel leur vie aurait enfin un sens profond ?

D'abord, quel est le rôle des parents dans cette lutte ? Ne pourraient-ils pas protéger leurs enfants de ce fléau ? Pourquoi n'endossent-ils pas leur responsabilité pour le bien de tous ? Ici encore, la question est bien plus

<sup>1</sup> M. EL GHABRI, lors de son intervention dans le débat « Belgique – Syrie – Belgique : un parcours de la radicalisation », 15 octobre 2016.

<sup>2</sup> La Libre Belgique en ligne, « La Belgique, 'pépinière' de djihadistes », 7 novembre 2016, in [www.lalibre.be/actu/belgique/la-belgique-pepiniere-de-jihadistes-58203222cd70958a9d5e17f6](http://www.lalibre.be/actu/belgique/la-belgique-pepiniere-de-jihadistes-58203222cd70958a9d5e17f6).

<sup>3</sup> J. LEMAN, lors de son intervention dans le débat précité.

<sup>4</sup> M. EL GHABRI, *op.cit.*

complexe que cela. Alexis Deswaef, Président de la Ligue des droits de l'Homme et avocat du Collectif des parents concernés, remarque à quel point les parents, constatant la radicalisation d'un enfant, font tout ce qu'ils peuvent pour le sortir de cet embrigadement. La plupart du temps, ils font appel à la police mais ils ne sont pas épaulés par les autorités publiques. Trop souvent, l'Etat ne profite pas des liens existants encore entre la mère et son enfant pour tenter d'enrayer la situation. Une mère a ainsi été arrêtée à la frontière turque alors qu'elle partait chercher son fils qui n'a, quant à lui, pas été interpellé alors que les autorités savaient où il se trouvait.<sup>5</sup>

Ensuite, beaucoup s'accordent sur l'importance de l'éducation pour enrayer le phénomène de la radicalisation. « *La jeunesse n'est pas en perte, elle est profondément en recherche.* »<sup>6</sup> Dès lors, apprendre aux jeunes à développer un esprit critique et oser le débat fait partie des missions essentielles des enseignants d'aujourd'hui.

Mais au-delà des professeurs et des parents de ces jeunes, n'est-on pas en droit d'attendre une réponse cohérente de la part du gouvernement en place ? Alexis Deswaef n'est pas convaincu que la surveillance de masse change quoi que ce soit. Et les 18 mesures ultra-sécuritaires adoptées suite aux attentats de Paris ne nous convainquent pas non plus.<sup>7</sup> De manière non-exhaustive,

la surveillance de masse mise en place ne permet pas d'empêcher les attentats et de protéger les citoyens et peut aller à l'encontre du résultat escompté en perdant les informations capitales dans une masse trop importantes d'informations. Rappelons que tous les terroristes de Paris et de Bruxelles étaient bien connus des services de la Sûreté de l'Etat. De même, la sanction de déchéance de nationalité, en plus de créer différentes catégories de citoyens, est contre-productive et permet simplement de perdre dans la nature des citoyens qui étaient fichés *a priori* et sous surveillance.

Plus inquiétantes, certaines mesures prises par l'exécutif lui permettent de rogner dangereusement sur le pouvoir judiciaire et mettent à mal le principe démocratique de séparation des pouvoirs. De fait, le pouvoir exécutif se donne le droit d'enfermer les « *retournees* » – les jeunes belges partis faire le djihad et qui reviennent finalement en Belgique – de façon automatique sans passer par un juge d'instruction qui déciderait de placer en détention ou non. Il rogne ainsi sur les compétences du pouvoir judiciaire.

Concernant le pouvoir judiciaire, que fait-il pour lutter contre la radicalisation ? Concrètement, lors du procès des recruteurs, Alexis Deswaef nous explique que les recruteurs et les recrutés ont été mis dans le même sac. Il estime que c'est une erreur du Parquet qui diminue ainsi la responsabilité des recruteurs et augmente celle des recrutés. Le message alors envoyé par le Parquet est bel et bien « *restez là-bas !* ».

Pour le reste, la Belgique n'a pas de pistes en ce qui concerne précisément la prévention du risque de terrorisme. Rien ne semble mis en place pour enrayer le phénomène. Si l'idée de déradicalisation ne semble pas réaliste pour tous, il est néanmoins décevant de constater qu'aucune initiative ne soit réellement expérimentée en Belgique. Mohssin El Ghabri et Alexis Deswaef rappellent à titre d'exemple l'expérience du Danemark qui aurait entraîné plus de retours et moins de départs depuis 2014. Plutôt que de prôner le « *tout à l'enfermement* », ils proposent un programme de réhabilitation suite à un *screening* de chaque personne revenant de Syrie. Ce programme comprend notamment une aide médicale, un accompagnement psychologique et un appui pour reprendre des études ou trouver un travail. Johan Leman regrette également qu'aucun programme ne soit mis en place en Belgique, et propose, comme hypothèse à

.....  
<sup>5</sup> A. DESWAEF – avocat et Président de la Ligue des droits de l'Homme – ; lors du même débat, 15 octobre 2016.  
<sup>6</sup> N.-M. LIEVENS, « La jeunesse doit-elle être Charlie ? », in La Libre Belgique, 13 janvier 2015, pp. 22-23.  
<sup>7</sup> Dossier de presse de La Ligue des droits de l'Homme et de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, « Réaction aux diverses mesures annoncées par le Gouvernement suite aux attentats de Paris », 9 décembre 2015, in [www.liguedh.be/images/PDF/Espace\\_presse/dossier\\_presse\\_ldh\\_analyse\\_menace\\_terrorisme\\_0912.pdf](http://www.liguedh.be/images/PDF/Espace_presse/dossier_presse_ldh_analyse_menace_terrorisme_0912.pdf)

nuancer, une lecture théorique s'appuyant sur les recherches autour de la sectarisation. Selon lui, le processus de radicalisation islamiste est en partie comparable à celui de la sectarisation comprenant une étape de désaffiliation – on brise les liens avec les proches – suivie d'une étape de ré-affiliation soutenue par le monde virtuel.

### Et Allah dans tout ça ?

Doit-on se concentrer sur une approche théologique du phénomène ? Tous les chercheurs ne s'accordent pas sur la question. Certains pensent qu'une réforme de l'Islam est nécessaire, d'autres que l'Islam n'est qu'un prétexte parmi d'autres et ne doit pas être l'angle principal d'attaque de cette problématique multifacette. Dans ce débat visant à définir les terroristes tantôt comme des « islamistes radicaux », tantôt comme des « radicaux islamisés », Johan Lemman propose une vision alternative. Ce phénomène est selon lui motivé par une logique d'offre et de demande dans laquelle se retrouvent les personnes partant en Syrie, à la fois poussés par un contexte en Belgique et attirés par ce que l'Etat islamique promet d'offrir.

### Et demain ?

Un élément plus général tient à la manière dont nous appréhendons de manière collective ce sujet. Se convaincre de la formule de la « lutte contre la barbarie » nous empêche de réfléchir et d'intégrer la dimension

politique qui se ressent quand on scrute le registre des motivations de ceux qui s'engagent.<sup>8</sup>

Ainsi, « combattre le terrorisme ne passe pas par les armes, mais en cherchant où est le manque de justice »<sup>9</sup>. Il est désormais urgent de s'interroger sur l'injustice sociale, terreau de bien des radicalismes ; urgent de trouver une réponse pour ces jeunes qui hurlent leur colère face à un monde sali où la Belgique, terre d'accueil de trop peu de demandeurs d'asile fuyant la guerre en Syrie, fabrique des armes et les livre aux pays qui participent à cette même guerre ; il est urgent de redonner du sens.

## Le ciel attendra

par David Morelli

*Un film de Marie-Castille Mention-Schaar avec Noémie Merlant, Naomi Amarger, Sandrine Bonnaire, Clotilde Courau...*

*Date de sortie : 28/09/2016 - Durée : 1h45'*

Sonia, 17 ans, a failli commettre l'irréparable pour « garantir » à sa famille une place au paradis. Mélanie, 16 ans, vit avec sa mère, aime l'école et ses copines, joue du violoncelle et veut changer le monde. Elle tombe amoureuse d'un « prince » sur internet. Elles pourraient s'appeler Anaïs, Manon, Leila ou Clara, et comme elles, croiser un jour la route de l'embrigadement... Pourraient-elles en revenir?

Entre didactisme et émotion, « Le Ciel Attendra » pose un regard intéressant sur une des causes du départ d'adolescents - ici d'adolescentes - en Syrie : l'embrigadement via le web. La réalisatrice suit en parallèle les parcours de deux jeunes filles et celui de leur famille, l'une étant approchée via le web par les djihadistes, l'autre, ayant « raté » son départ, plongée dans un difficile processus de déradicalisation.

Cette approche - le processus de radicalisation au départ du web et ses conséquences - est intéressante et bien documentée. Mais elle constitue une des limites du film d'autant que, en abordant ce sujet exclusivement sous l'angle de jeunes filles converties, intégrées socialement et issues d'un milieu relativement aisé, Marie-Castille Mention-Schaar ôte la dimension politique - et plus délicate - de problématique pour n'en garder que l'expérience humaine. Si cette expérience est passionnante, un autre film, sans doute plus âpre, reste à faire sur le sujet.



<sup>8</sup> M. EL GHABRI, *op.cit.*

<sup>9</sup> F.F. COPPOLA.

# L'argumentation : un outil de lutte

**Olivier Boutry**

*Animateur-Formateur LDH*



Bienvenue dans le monde de l'argumentation !

On y pénètre avec des grands yeux, on s'y amuse, on s'y perd parfois, mais on s'y découvre une force et une assurance et on y fait également de belles et curieuses rencontres.

L'argumentation est une fabuleuse arme d'émancipation qui demande du courage pour s'y exercer et beaucoup de temps et mise en pratique pour exceller. Elle touche beaucoup de disciplines et ne se résume pas à un simple échange rhétorique. Il faut y mettre de la forme, du style et de la persuasion. Argumenter, c'est à la fois pouvoir discuter de choses sérieuses tout en n'étant pas trop sérieux. C'est en quelque sorte la

faculté de pouvoir associer rationalisation et subjectivisation. Mais de plus, il est nécessaire de pouvoir se mettre à la place de son contradicteur, à la fois pour anticiper et donc contre argumenter, mais aussi pour comprendre et ressentir une position qui n'est pas sienne car ne pas être d'accord avec quelqu'un n'empêche pas de respecter ses propos.

Jeunes & Politique, organisé chaque année par la Ligue des droits de l'Homme, s'adresse à une centaine de jeunes de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> secondaire (accompagnés de leurs enseignants) issus d'écoles différentes en termes de pédagogie, de population et de localisation dans la ville de Bruxelles. Le projet, au travers d'une rencontre de joutes verbales, propose de sensibiliser les jeunes à la défense des droits fondamentaux et leur compréhension.

Concrètement, une première journée se déroule dans le centre de Bruxelles, pour permettre aux jeunes des différentes écoles de pouvoir se rencontrer et être informés des caractéristiques du projet. Explication des différentes étapes, informations sur la thématique liée aux droits humains, animation ludique, diffusion d'un reportage qui explique les spécificités des joutes verbales et les différents registres d'argumentation avec des exemples concrets.

La deuxième journée de rencontre est organisée, toujours dans le centre de Bruxelles et propose, en matinée, d'approfondir, avec l'aide d'intervenants, les questionnements des jeunes sur la thématique abordée tout en développant des pistes d'argumentation. L'après-midi est consacrée à une animation ludique afin d'aboutir à une représentation de joutes verbales par les élèves pour qu'ils se familiarisent avec ce dispositif.

Ensuite, les élèves ont une semaine pour continuer à développer et approfondir (en classe avec leurs professeurs ou de manière extrascolaire) leurs argumentaires.

Le projet se clôture par une rencontre de joutes verbales au centre culturel des Riches-Clares où plusieurs équipes de jeunes se confrontent verbalement devant un public et un jury, ce qui constitue l'aboutissement ludique et spectaculaire du projet.

Info : [reportage réalisé en 2012](#) & [la page FB](#) du projet



# Gagnant du Prix Régine Orfinger-Karlin Le Prix de la Ligue des droits de l'Homme 10 décembre 2016 – Bibliothèque Solvay

La **Brussels Boxing Academy** est active depuis 2003 à Bruxelles, d'abord dans la maison de jeunes « Chicago », puis dans une école au centre de Bruxelles.

Quatre entraîneurs professionnels, parmi lesquels un coach en charge du suivi social, accueillent chaque semaine entre 300 et 400 jeunes boxeurs et boxeuses. Il n'y a pas de sélection à l'issue de laquelle seuls les bons boxeurs seraient gardés.

Après les attentats de novembre 2015, le club a été fermé durant un mois en raison du niveau 4 et suite à des discussions avec les autorités scolaires parce que des membres du Club sont partis en Syrie et que l'un d'eux serait lié aux attentats de Paris. Une raison de plus pour le club de s'investir pour ses boxeurs sur le plan social.

Membre de D'Broej, une association visant à l'émancipation des jeunes, le club de boxe est une organisation de première ligne qui se concentre, grâce à la boxe et divers autres projets extra-sportifs, sur les jeunes des quartiers difficiles, comme Anneessens ou Molenbeek.

Le club de boxe élargit l'horizon des jeunes et leur donne un bagage humain pour se sentir plus forts dans notre société. L'émancipation et l'ouverture à l'autre par le sport...

## **Pourquoi la BBA-Olympic a gagné le PROK ?**

La BBA est une mini société où tout le monde reçoit la chance de trouver sa place, indépendamment du genre - le club est composé de près d'un tiers de filles, de l'origine sociale et des convictions religieuses.

Comme le décrit le directeur sportif Tom Flachet, ce club de boxe agit comme un antipoison contre le radicalisme en donnant un objectif sportif aux jeunes pour éviter qu'ils ne tombent dans les bras de recruteurs.

À l'heure où les mesures gouvernementales visant à lutter contre la radicalisation et le terrorisme investissent, essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, dans la surenchère sécuritaire, l'équipe de la Brussels Boxing Academy investit plutôt dans les jeunes pour tenter d'accroître, à travers le sport, leur capital de confiance et d'émancipation.

La démarche sociale de la BBA participe, modestement mais de manière symboliquement importante, au labour de ce pan préventif laissé en friche par le gouvernement dans sa lutte contre la radicalisation. En fait, par cette nomination de la BBA, la LDH encourage ces jeunes des quartiers difficiles qui veulent s'émanciper, se réaliser et mettre ainsi un uppercut aux clichés et stéréotypes les concernant.

En savoir plus : [www.bba-olympic.be](http://www.bba-olympic.be)

# La Ligue dans votre quotidien

Vous souhaitez vous investir dans une section locale de la Ligue des droits de l'Homme ? La LDH est aussi près de chez vous ! Vous souhaitez mettre sur pied une section locale LDH ou une/des activités visant à soutenir notre association :

Contactez le secrétariat de la LDH au 02 209 62 80 – [ldh@liguedh.be](mailto:ldh@liguedh.be)

Charleroi	Jacques PRIME	071/32 14 35	<a href="mailto:prime.jacques@brutele.be">prime.jacques@brutele.be</a>
La Louvière	Marie-Louise ORUBA	064/22 85 34	<a href="mailto:marielou.oruba@hotmail.com">marielou.oruba@hotmail.com</a>
Namur	Christophe DE MOS	0472/66 95 45	<a href="mailto:ldhnamur@gmail.com">ldhnamur@gmail.com</a>
Verviers	Jeannine CHAINEUX	0474/75 06 74	<a href="mailto:jeannine.chaineux@skynet.be">jeannine.chaineux@skynet.be</a>
Mouscron	Véronique Ampe	0471/10 14 59	<a href="mailto:ampe908@gmail.com">ampe908@gmail.com</a>

## LA LDH SUR LE WEB 2.0

Groupes Facebook :  
«Ligue des droits de l'Homme» et  
«des droits qui craquent»

Suivre la LDH sur  
Twitter :  
[@liguedh\\_be](https://twitter.com/liguedh_be)  
[#droitsquicraquent](https://twitter.com/droitsquicraquent)  
[#aufildelautre](https://twitter.com/aufildelautre)  
Suivez l'actualité de la  
LDH sur votre mobile et  
diffusez la.



## Aidez-nous à défendre vos droits fondamentaux !

La Ligue des droits de l'Homme est une association indépendante. Elle ne peut survivre sans l'apport financier des citoyens qui souhaitent qu'elle continue son combat au quotidien pour la défense des droits fondamentaux en Belgique. Vous pouvez nous soutenir concrètement.

À partir de 65€  
(52,50€ étudiants, chômeurs, minimexés, pensionnés), vous devenez **membre donateur**.  
Vous recevez la carte de membre (réduction dans certains cinémas, théâtres...) et une déduction fiscale.

À partir de 25€  
(12,5 € étudiants, chômeurs, minimexés, pensionnés), vous devenez **membre**.  
Vous recevrez la carte de membre et profitez des avantages exclusifs membres réservés aux membres.

À partir de 40€, vous devenez **donateur** et profitez d'une déduction fiscale.

La Ligue des droits de l'Homme adhère au Code éthique de l'AERF. Vous avez un droit à l'information. Ceci implique que les donateurs, collaborateurs et employés sont informés au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés. Le rapport d'activités et le bilan financier de la LDH pour l'année 2015 sont consultables sur [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)



Ligue des droits de l'Homme asbl • Rue du Boulet 22 à 1000 Bruxelles

Tél. : 02 209 62 80 • Fax : 02 209 63 80 • Courriel : [ldh@liguedh.be](mailto:ldh@liguedh.be) • Web : [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)

### Vous aussi, rejoignez notre mouvement !

Je souhaite devenir **membre donateur** et je verse ..... (à partir de 65€/52,50€)

Je souhaite devenir **membre** et je verse ..... (à partir de 25€/12,5€)

Je souhaite devenir **donateur** et je verse ..... (déductible à partir de 40€)

sur le compte de la Ligue des droits de l'Homme : CP 000-0000182-85 / IBAN BE89 0000 0001 82 85 BIC BPOTBEB1

Facilitez-vous la vie : versez via un ordre permanent (OP) !

Pour ce faire, divisez votre montant par 12 et contactez votre organisme bancaire pour la procédure.

Je verse le montant via un ordre permanent

Vous pouvez également vous rendre sur [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be) et effectuer un paiement en ligne à l'aide de votre carte de crédit



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Année de naissance : ..... Profession : .....

Tél : ..... Courriel : .....

Signature : .....

CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE

FORMATION  
CONTINUE



# Approche interdisciplinaire des droits de l'enfant

2017 • Édition 9

Des outils, savoirs et  
méthodes pour intégrer les  
Droits de l'enfant dans les  
pratiques professionnelles

- Approche pluri et  
interdisciplinaire
- Dimensions culturelle  
et interculturelle
- Outils et méthodes pour  
la mise en œuvre



[www.formation-continue-droits-enfant.be](http://www.formation-continue-droits-enfant.be)